



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-troisième session  
Troisième Commission

## Questions renvoyées à la Troisième Commission

### Lettre datée du 30 octobre 2008, adressée au Président de la Troisième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 34<sup>e</sup> séance plénière de sa soixante-troisième session, qui s'est tenue aujourd'hui, l'Assemblée générale a décidé que le point 58 de son ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme », sera examiné en séance plénière et à la Troisième Commission, étant entendu que la Commission étudiera toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée, y compris celles tendant à développer le droit international des droits de l'homme, sans préjudice du droit des États de présenter des résolutions et des décisions sur toutes les questions examinées dans le rapport du Conseil. Compte tenu de cette recommandation, l'Assemblée examinera en séance plénière le rapport annuel du Conseil sur ses activités. Il est également entendu que cette décision ne constitue en aucun cas une réinterprétation de la résolution 60/251 de l'Assemblée et qu'elle sera réexaminée avant le début de la soixante-quatrième session de l'Assemblée.

(Signé) Miguel d'Escoto Brockmann

---

